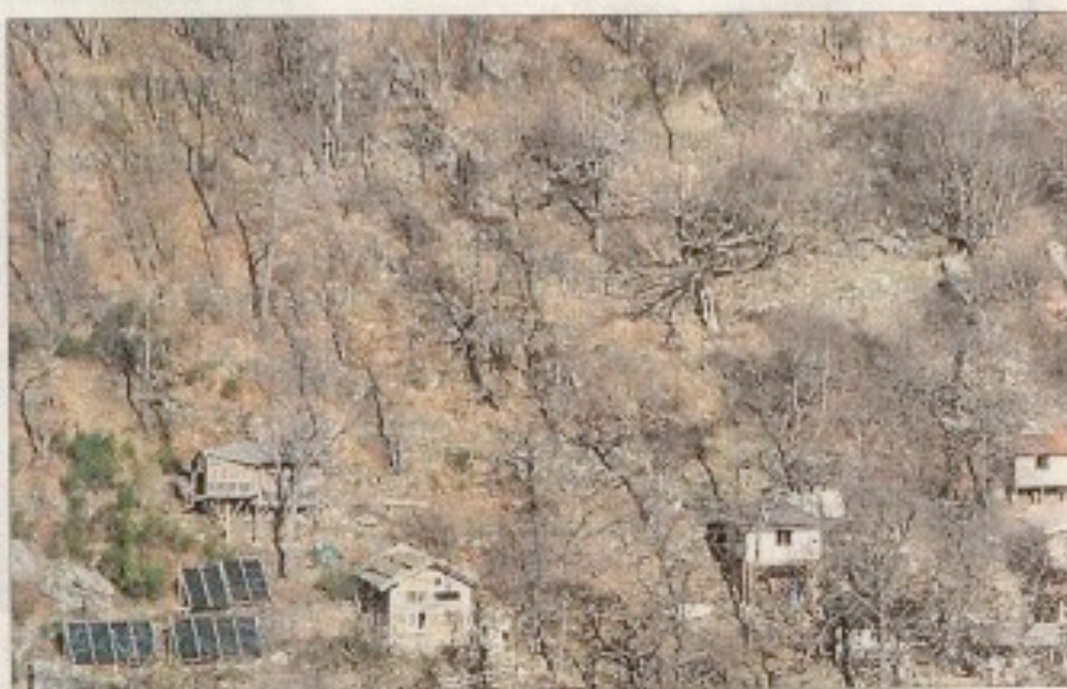


# À Bonnevaux, l'urbanisme est toujours un sujet qui fâche

**Polémique.** L'État a demandé au maire de vérifier les dires de certains riverains.

**J**e souris, Madame Boussac, maire de Bonnevaux, va contrôler la légalité des permis de construire de monsieur Boussac, son mari », souligne avec ironie Jean-François Bellosta, habitant de la commune et ancien élu. Il y a deux ans, ce dernier, portait plainte pour construction illégale, estimant qu'une série de bâtiments et d'aménagements avaient été réalisés sans permis de construire, ni déclarations de travaux et respect des règles du plan d'occupation des sols. La procédure est toujours en enquête, entre les mains de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) pour avis, fait savoir aujourd'hui le Procureur de la République d'Alès.

Depuis, Jean-François Bellosta, l'ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, a regroupé autour de lui une quinzaine d'habitants afin de pointer diverses constructions qui ne seraient pas conformes aux règles d'urbanisme. En août dernier, un courrier de ce collectif est envoyé à Mme Boussac pour lui signifier qu'une construction, en proximité d'un cours d'eau fait courir un risque de pollution, aucune unité de traitement des eaux usées n'étant prévue. Une construction qui a fuit l'objet d'une déclaration préalable, a reçu un avis défavorable de la DDTM mais se poursuit comme si de rien n'était. « Nous vous avons déjà signalé que la multiplication de ces constructions en pleine forêt viole nos règles d'urbanisme et la loi Montagne et multiplie aussi certains risques et nuisances (risques de feux, inaccessibilité pour les secours, captages d'eau et rejets non contrôlés, dépôts de matériaux en milieu naturel...) ». Les signataires demandent alors à la maire de jouer son rôle de police en matière d'urbanisme. Précédemment, la question de l'équité fiscale avait également été posée, les habitants mécontents estimant à 30 % le nombre de citoyens non soumis aux taxes locales.



■ La question de l'urbanisme dans cette zone de montagne oppose mairie et habitants.

**Une vingtaine de constructions en cause**  
Fin septembre, réagissant à la mise en place d'un GLTD, un groupement local de traitement contre la délinquance à Alès, Jean-François Bellosta écrivait au préfet du Gard pour lui suggérer la mise en place d'un GLTD spécial urbanisme qui se pencherait sur « la vingtaine de constructions sans permis rencontrées dans la commune ».

Un courrier dans lequel M. Bellosta pointait « vous ne serez pas insensible à la manifestation des conflits d'intérêt : trois conseillers municipaux en exercice, un ancien conseiller municipal et le maire sont concernés ». Fin novembre, c'est le sous-préfet d'Alès qui apportait une première réponse de l'État : « Un courrier a été fait à madame la maire afin qu'elle vérifie la conformité des constructions en question et dresse des procès-verbaux si nécessaire. » Olivier Delcayrou évoquait un délai assez court : la maire a jusqu'au 31 décembre pour régler ce problème (lire ci-contre). Les habitants mécontents semblent, eux, décidés à ne rien laisser passer.

EDITH LEFRANC  
elefranc@midilibre.com

## « Des cèdes à châtaignes »

Sollicitée par Midi Libre, Roselyne Boussac donne sa vision : « Il y a des gens qui habitent d'anciennes cèdes à châtaignes, des bâtiments qui ne sont pas répertoriés sur le cadastre. C'est une particularité de nos communes cévenoles depuis toujours. En ce qui concerne la plainte de M. Bellosta contre mon mari, il a été débouté au tribunal administratif (TA), il s'agit d'un hangar à bois. (NDLR : le TA a estimé que Jean-François Bellosta n'avait pas intérêt à agir parce qu'il n'est pas riverain.) Pour le reste, nous réglerons tout et s'il y a des PV à faire, nous les ferons. »

Dudule mi-cochon mi-sanglier